



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Agents funéraires - Covid-19

Question écrite n° 39575

Texte de la question

Mme Émilie Chalas attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des professionnels du secteur funéraire dans le cadre de la crise sanitaire qui frappe actuellement le pays. L'ensemble de la profession, en première ligne, a fait et continue de faire face à une situation exceptionnelle, comme les personnels de santé. Ils doivent organiser chaque jour des funérailles dans des conditions délicates, en devant prendre en charge des corps de défunts positifs probables ou avérés au covid-19. La plupart des employés du secteur est ainsi exposée à différents niveaux aux risques de contamination. D'autres problématiques sont apparues au cours de cette période sans précédent : ces personnels ne bénéficient pas d'un système de garde d'enfants tel que prévu pour les soignants. Les parents sont donc contraints d'amener leurs enfants sur leur lieu de travail, ce qui est inadapté et risqué en matière de contamination. Face à cette situation, elle lui demande quelles mesures ont été ou peuvent être prises afin de protéger ce secteur particulièrement essentiel.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Chalas](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39575

Rubrique : Mort et décès

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4839

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)